

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi
Ministère de la Fonction publique
et du Renouveau du Service public
SF

N°

/MFPRSP/DGFP/DGC/DENS/B10

Objet : nomination et reclassement

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DU RENOUVEAU DU SERVICE PUBLIC,**

Vu la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
Vu le décret n° 77-987 du 14 novembre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'Enseignement, modifié ;
Vu le dossier de l'intéressé,

ARRETE :

Article premier. – Monsieur Mohamadou Bamba POUMANE, instituteur adjoint de 1^{ère} classe 1^{er} échelon, matricule de solde 656.352/G, hiérarchie C2, titulaire du certificat d'aptitude pédagogique (CAP), session de 2015, est nommé et reclassé ainsi qu'il suit, dans le corps des Instituteurs, hiérarchie B3, conformément aux dispositions du décret n°77-987 du 14 novembre 1977, modifié :

ANCIENNE SITUATION		NOUVELLE SITUATION		
Date de nomination et de titularisation	Ancienneté totale	Grade et échelon	Date d'effet	Anc Cons 40%
01/10/2011	4a9j	I 2 ^{ème} CL 1 ^{er} ECH	10/10/2015	1a7m10j
		I 2 ^{ème} CL 2 ^{ème} ECH	01/03/2016	Ac ép
		I 2 ^{ème} CL 3 ^{ème} ECH	01/03/2018	
		I 2 ^{ème} CL 4 ^{ème} ECH	01/03/2020	

Article 2. - Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Mariama SARR**

Ampliatiions : 1 PR/SGG/- 6 MEFP-2 CF – 16 DGFP/FC – 8 DGFP/DENS –